

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

Commune de
Saint Romain de Surieu

4.2.a. Document graphique du règlement

Echelle : 1/5000e

DOCUMENT PROVISOIRE
de juillet 2017 / Saisine Ae



LES ZONES ET LES SECTEURS

— Limite de zone
OA Secteur concerné par des Orientations d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- Ua Zone agglomérée dense
- Ub Zone agglomérée d'extension

ZONES A URBANISER

- AUb Zone d'urbanisation à aménager à vocation principale d'habitat
- AUE Zone à aménager à vocation d'équipements publics ou services d'intérêt collectif pouvant comprendre de l'hébergement ou des logements adaptés

ZONES AGRICOLES

- A Zone agricole
- An Zone agricole à enjeux naturel et paysager
- Ai Secteur d'accueil d'activités artisanales

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N Zone naturelle et forestière
- Ne Zone naturelle à vocation d'équipements de sports et loisirs

SECTEURS DE RISQUES NATURELS cf. Titre II, chapitre I du Règlement (pièce 4.1.)

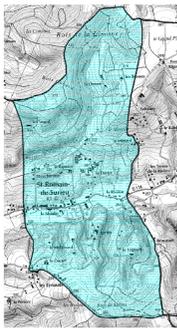
Le risque de retrait et gonflement d'argiles (indice "Br" dans le règlement partie écrite), issu de la cartographie "mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux" réalisée par le BRGM en Novembre 2011, concerne l'ensemble de la commune.

Traduction de la carte d'aléas, 1/5000e, réalisée par Alpes-Géo-Conseils en décembre 2016

- Secteur "inconstructible sauf exceptions" (R)
- Secteur "constructible sous conditions" (B)
- RC Risque de crue rapide des rivières
- Bt' Risque d'inondation de pied de versant
- Ri-RIA1 Risque d'inondation de plaine
- Bv Risque de ruissellement sur versant
- Ri' Risque d'inondation de pied de versant
- Bt Risque de crue torrentielle
- RV Risque de ruissellement sur versant
- Bg Risque de glissement de terrain
- RT Risque de crue torrentielle
- RG Risque de glissement de terrain
- RG Risque de glissement de terrain

Mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux, issus de la cartographie du BRGM - Novembre 2011

- Br Risque de retrait et gonflement d'argiles
Zone faiblement à moyennement exposée



SECTEURS A ENJEUX DE MILIEU NATUREL cf. Titre II, Chapitre II du Règlement (pièce 4.1)

- pi Secteur de protection de captage (périmètre immédiat)
- Espace Boisé Classé
- pr Secteur de protection de captage (périmètre rapproché)
- Élément naturel Remarquable du Paysage
- pe Secteur de protection de captage (périmètre éloigné)
- Zone humide
- Corridor écologique

AUTRES SERVITUDES D'UTILISATION DES SOLS

- Secteur de mixité sociale destiné à la réalisation de programme de logements
- Changement de destination
- Élément bâti Remarquable du Paysage
- Bâtiment d'élevage lié à une activité agricole (recul à respecter)

RESERVES D'EQUIPEMENTS PUBLICS

- Emplacement réservé
- 1 Numéro de l'opération

Liste des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts

N° de l'emplacement	Objet	Superficie	Bénéficiaire
1	Extension des équipements scolaires, périscolaires	2220 m ²	Commune

